

COUR SUPÉRIEURE

"Chambre commerciale"

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-11-045124-134

DATE : Le 15 novembre 2021

**SOUS LA PRÉSIDENTE DE : Me PATRICK GOSSELIN
REGISTRAIRE**

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

ROMATEC INC.

Débitrice

et

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.

Syndic

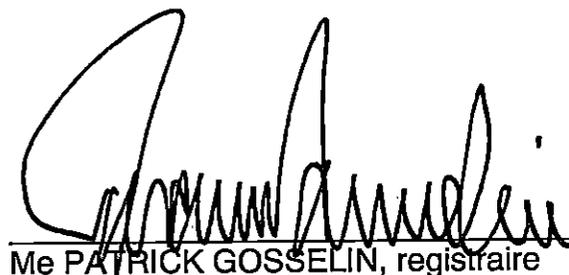
JUGEMENT LIBÉRANT LE SYNDIC

- [1] **VU** la demande de RICHTER GROUPE CONSEIL INC., syndic à la proposition de ROMATEC INC., débitrice;
- [2] **VU** l'affidavit du syndic à l'appui de cette demande et les documents y annexés;
- [3] **VU** qu'aucune opposition à la demande de libération dudit syndic n'a été déposée dans les délais requis;

PAR CES MOTIFS :

- [4] **ORDONNE** que RICHTER GROUPE CONSEIL INC. soit libéré à l'égard de la proposition de la débitrice.

/jc



Me PATRICK GOSSELIN, registraire